

Vœu rappelant l'engagement des élus du 20^{ème} arrondissement pour la laïcité déposé par le groupe Socialistes et apparentés

Considérant l'article premier de la Constitution de la République française : « La France est une République indivisible, LAÏQUE, démocratique et sociale » ;

Considérant l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 : « La République NE RECONNAIT, ne salarie ni ne subventionne AUCUN CULTTE » ;

Considérant que la France ne reconnaît que des citoyens, quelles que soient leurs origines, leur croyance ou leurs convictions ;

Considérant la teneur des propos tenus par le Président de la République, Emmanuel Macron, à la Conférence des Evêques de France, ce lundi 9 avril 2018 au collège des Bernardins :

- sur le lien entre la République et l'Eglise qui a été abîmé qu'il conviendrait de réparer,
- sur la laïcité qui déracine les spiritualités,
- sur le rôle de l'Eglise vis-à-vis des personnes homosexuelles, des familles monoparentales ou des femmes qui avortent,
- sur le fait qu'il n'est pas le promoteur d'une religion d'Etat substituant à la transcendance divine un credo républicain ;

Considérant que ces déclarations bafouent le principe de laïcité et rappellent celles tenues par Nicolas Sarkozy sur la supériorité du Curé sur l'Instituteur ;

Sur proposition des élus du groupe Socialistes et apparentés, le Conseil du 20^{ème} arrondissement :

- rappelle son attachement sans faille au caractère laïque de notre République et à la loi de 1905,
- rappelle que la République française est formée de citoyens et de citoyennes reliés entre eux par une volonté d'appartenance commune et non d'une addition de communautés religieuses,
- rappelle que, selon l'article 5 de la Constitution, le Président de la République doit veiller à son respect et que donc, dans l'exercice de ses fonctions, il n'a pas à dire publiquement ce qu'il pense ou attend du rôle de telle ou telle religion ;

- demande à Mme la Maire de Paris :

* de s'adresser au Président de la République afin qu'il fasse savoir à quelle occasion il estime que « le lien entre la République et l'Eglise a été abîmé » et comment il compte opérer pour le « réparer »,

* de faire part au Président de la République de notre inquiétude sur son attitude et de notre condamnation de ses propos qui remettent en cause la laïcité inscrite dans la Constitution comme le caractère progressiste des récentes lois portant avancées sociétales.